

## **REGLEMENT TRAIL DU CHEMIN DES FONTAINES**

### **ORGANISATION**

L'association BREN LOISIRS organise le dimanche 14 mai 2017 la première édition du TRAIL DU CHEMIN DES FONTAINES. Deux formats de courses sont proposés, ainsi que des courses pour enfants sans classement..

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Compétitions ouvertes à toute personne, homme et femme, née en 1994 et avant pour le 30 km née en 1999 et avant pour le 10 km, licenciée ou non.

Les épreuves pour enfants de 1 et 2 kms sans classement sont réservés aux enfants, garçons et filles, nés entre 2002 et 2007.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du code du Sport, que les participants sont:

- Titulaires d'une Licence compétition délivrée par les fédérations française de : Triathlon, Athlétisme, Course d'orientation, ou de Pentathlon moderne. (Présentation obligatoire)
- Titulaires des licences d'une Fédération agréée telle que: FSASPTT, FSCF, FSGT ou UFOLEP.....

Dans ces cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte licence;

Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de « non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Tout autre certificat médical, quel que soit le sport, sera refusé. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

### **INSCRIPTIONS**

Elles se font :

- Par courrier en nous retournant le bulletin d'inscription (plaquette téléchargeable sur le site <http://www.mairie-bren.fr/>) à l'adresse suivante : TRAIL DU CHEMIN DES FONTAINES – chez Alain DANIEL - 281 montée de Saint-Andéol - 26260 BREN
- Sur place à la salle des Fêtes de BRENS le dimanche 14 mai de 8h00 à 9h30.

Les droits d'inscription prennent en charge (pour chaque coureur) : la participation à la course, un cadeau souvenir, les ravitos pendant et après la course.

### **PARCOURS**

10km - 200mD+ - Départ : 10h00 de la salle des fêtes de BREN

30km - 600mD+ - Départ : 10h00 de la salle des fêtes de BREN

2 ravitaillements sur le 30km à Saint-Andéol

1 plateau repas à l'arrivée

15 minutes avant le départ, les concurrents se rendent dans l'aire de départ pour prendre connaissance des dernières consignes de course.

### **EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

Pas d'équipement obligatoire.

## **RETRAIT DES DOSSARDS**

Accueil et remise des dossards à la salle des Fêtes de BREN le dimanche 14 mai de 8h00 à 9h30.

## **CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES**

Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Seront récompensés, à minima : les 3 premiers hommes et femmes de chaque parcours.

La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

## **ANNULLATION ET REMBOURSEMENT**

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original avant le 12 mai 2017 (cachet de la poste faisant foi).

Adressez-la à : TRAIL DU CHEMIN DES FONTAINES – chez Alain DANIEL – 281 montée de Saint Andéol – 26260 BREN

## **SÉCURITE ET SECOURS**

La sécurité des deux parcours sera assurée par la croix rouge et des signaleurs. Des pointages seront effectués sur le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Un concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera son retour sur l'aire d'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

## **ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ**

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

**Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération s'ils ont couverts pour leurs dommages corporels. A défaut, il leur appartient de s'assurer en individuelle accident.**

**Il appartient également aux non-licenciés de s'assurer en individuelle accident. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.**

**La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.**

## **RÉCLAMATION ET JURY**

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

### **MODIFICATION DE PARCOURS**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

### **DROIT D'IMAGE**

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

### **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

**Tout coureur s'engage à se soumettre et à respecter les règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.**

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

### **RESPECT DU MILIEU NATUREL**

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés au sol

Respecter le balisage et le tracé en plein habitats d'intérêts communautaires pour la préservation du milieu naturel

Trier ses déchets lors de l'événement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée)

Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.

### **Motifs de disqualification**

Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétiques.

**L'inscription au trail vaut acceptation de l'ensemble de ses règles de respect élémentaire du milieu naturel**